

## II Concours Jeunes créateurs sur les réseaux sociaux en catalan et occitan

### Règlement de participation

1. Contexte
2. Quel est l'objectif ?
3. Qui peut participer ?
4. Quelles sont les conditions de participation ?
5. Quels sont les types de contenus admis ?
6. Comment présenter sa candidature ?
7. Quels sont les critères d'évaluation ?
8. Délais
9. Prix
10. Jury

#### 1- Contexte

Créée le 29 octobre 2004, l'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée (EPM) est une organisation de coopération politique entre la Generalitat de Catalunya le Gouvernement des Iles Baléares et la Région Occitanie. Elle est devenue un Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) en 2009 et est ainsi reconnue, depuis, comme une institution de coopération interrégionale au niveau européen.

Une nouvelle feuille de route, qui mise sur le développement de la culture et de l'identité eurorégionale méditerranéenne, a été approuvée en 2021. En ce sens et en ce qui concerne l'axe stratégique de la culture, l'Eurorégion souhaite mettre en valeur ses langues eurorégionales ainsi que les nouvelles cultures en dynamisant leur pratique et les échanges entre jeunes autour de leurs langues et de la culture eurorégionale, tout en veillant à l'intégration sociale et à la promotion de la diversité culturelle et linguistique.

Les jeunes sont le futur des langues catalane et occitane. L'Assemblée eurorégionale des Jeunes en est très consciente et prend part, avec le Groupe langues de l'Eurorégion, à l'organisation d'un concours jeunesse de contenus sur les réseaux sociaux, dont la thématique est laissée libre. Ces contenus doivent avoir pour objet d'impulser des attitudes positives à l'égard de la connaissance et de l'usage des langues catalane et occitane.

## 2- Quel est l'objectif ?

Les objectifs du concours sont les suivants :

- Soutenir les personnes jeunes qui créent ou présentent des contenus en catalan et en occitan, sur quelque thématique que ce soit, sur les réseaux sociaux.
- Mettre en valeur l'emploi des langues catalane et occitane dans tous les secteurs de la société.
- Donner de l'élan à des initiatives de jeunes qui promeuvent l'usage des langues catalane et occitane auprès des jeunes sur internet.
- Faire participer les citoyens à l'action eurorégionale, et les jeunes, en particulier.
- Motiver les échanges linguistiques et culturels entre les régions.

## 3- Qui peut participer ?

La participation à ce concours est ouverte à tout.e résident.e de l'Eurorégion âgé.e de 14 à 30 ans, pour des contenus existants, actifs sur les réseaux sociaux, dans le cadre de projets en cours ou déjà achevés.

Il y a deux catégories :

- **Catégorie catalan**
- **Catégorie occitan**

Pour chacune de ces catégories (catalan ou occitan), deux lignes permettent de participer selon sa tranche d'âges :

- **Ligne 1** : de 14 à 18 ans
- **Ligne 2** : de 19 à 30 ans

Chaque ligne comprendra différentes initiatives (à titre individuel, collectif ou portées par un organisme) :

Catégorie Catalan			
Ligne 1 (14 à 18 ans)	INDIVIDUEL	PRIX	400,00 €
		MENTION	200,00 €
	COLLECTIF	PRIX	625,00 €
		MENTION	400,00 €
	ORGANISME	PRIX	750,00 €
		MENTION	500,00 €

Ligne 2 (19 à 30 ans)	INDIVIDUEL	PRIX	400,00 €
		MENTION	200,00 €
	COLLECTIF	PRIX	750,00 €
		MENTION	500,00 €
	ORGANISME	PRIX	625,00 €
		MENTION	400,00 €

Catégorie Occitan			
Ligne 1 (14 à 18 ans)	INDIVIDUEL	PRIX	400,00 €
		MENTION	200,00 €
	COLLECTIF	PRIX	625,00 €
		MENTION	400,00 €
	ORGANISME	PRIX	750,00 €
		MENTION	500,00 €

Ligne 2 (19 à 30 ans)	INDIVIDUEL	PRIX	400,00 €
		MENTION	200,00 €
	COLLECTIF	PRIX	750,00 €
		MENTION	500,00 €
	ORGANISME	PRIX	625,00 €
		MENTION	400,00 €

#### 4- Quelles sont les conditions de participation ?

Peuvent participer, selon les modalités de chaque catégorie et ligne du concours :

- **Pour les initiatives individuelles :**

Pour la ligne 1, les personnes physiques âgées de 14 à 18 ans et pour la ligne 2 de 19 à 30 ans, à la date de clôture des candidatures et dont la résidence légale se trouve dans les territoires de l'Eurorégion (Région Occitanie, Iles Baléares et Catalogne) :

- Dans le cas de personnes mineures il faudra joindre au formulaire une autorisation du père, de la mère ou du tuteur légal.
- Il faudra être en possession des droits légaux liés à la propriété intellectuelle du projet et avoir la cession des droits d'image correspondants si nécessaire.

- **Pour les initiatives collectives réalisées par des groupes informels (groupes de classes, groupes d'amis, etc.):**

Pour la ligne 1, les collectifs de personnes âgées de 14 à 18 ans et pour la ligne 2, les collectifs de personnes âgées de 19 à 30 ans à la date de clôture des candidatures.

- Une personne sera désignée chef de file. Elle représentera le collectif et sera l'interlocutrice de l'Eurorégion. C'est à elle que sera remis le prix.
- La résidence légale de la personne désignée chef de file doit se trouver dans l'un des territoires de l'Eurorégion (Région Occitanie, Iles Baléares et Catalogne). La résidence des autres membres du collectif pourra se trouver dans d'autres territoires.
- Dans le cas de personnes mineures, il faudra joindre une autorisation du père, de la mère ou du tuteur légal.
- Il faudra être en possession des droits légaux liés à la propriété intellectuelle du projet et avoir la cession des droits d'image correspondants si nécessaire.

- **Pour les initiatives collectives portées par des organismes formellement constitués :**

Pour la ligne 1, les contenus développés par des jeunes de 14 à 18 ans et pour la ligne 2, les contenus développés par des jeunes de 19 à 30 ans à la date de clôture des candidatures, et qui participent aux activités de l'association ou de l'organisme légalement constitué dans les territoires de l'Eurorégion :

- Un chef de file sera désigné. Il représentera le collectif et sera l'interlocuteur de l'Eurorégion. Il recevra le prix au nom de l'organisme ou de l'association.
- L'organisme ou l'association doit être domicilié.e sur le territoire de l'Eurorégion (Région Occitanie, Iles Baléares et Catalogne).
- Dans le cas de personnes mineures, il faudra joindre une autorisation du père, de la mère ou du tuteur légal.
- Il faudra être en possession des droits légaux liés à la propriété intellectuelle du projet et avoir la cession des droits d'image correspondants si nécessaire.

Le secteur géographique du concours est restreint à l'espace eurorégional (Région Occitanie, Catalogne et Iles Baléares).

Les initiatives individuelles ayant obtenu un prix lors de la première édition du concours ne seront pas éligibles pour cette deuxième édition. Les organismes ou collectifs pourront présenter une nouvelle initiative avec de nouveaux groupes de jeunes.

Au moment de présenter leur candidature, les participants acceptent les conditions du concours et autorisent l'organisateur du concours à rendre visibles leurs contenus sur les réseaux sociaux. Ils garantissent aussi qu'ils ont pris connaissance des règles et conseils concernant l'utilisation sûre et responsable d'Internet émis par les administrations compétentes.

Les candidats primés doivent participer à la cérémonie de remise de prix qui aura lieu en 2024. La date en sera précisée ultérieurement.

### 5- Quels sont les types de contenus admis ?

Seront sélectionnés des **contenus qui utilisent, promeuvent et/ou valorisent les langues catalane et/ ou occitane, existants et actifs sur les réseaux sociaux, dans le cadre de projets en cours ou déjà finalisés**, en lien avec toute sorte de thématiques (mode, jeux, sport, cuisine, voyages, mode de vie, technologie, etc.). Ces contenus devront pouvoir attirer l'attention du public et être diffusés sur quelque plateforme de contenus numériques que ce soit : blog, Youtube, Instagram, Tiktok, Facebook, Twitter, Twitch, plateformes de diffusion de podcasts, Snapchat, Pinterest, etc.

Le support et la forme sont libres : vidéos, tutoriels, *live streaming*, canaux de diffusion de contenus, profils publics personnels, etc.

### 6- Comment présenter la candidature ?

Les personnes, groupes ou organismes qui veulent participer au concours devront remplir le formulaire de candidature à travers notre plateforme de dépôt - Wiin :

<https://euroregio-epm.wiin.io/fr/directories/concours>

### 7- Quels sont les critères d'évaluation ?

Seront évalués : la qualité et la pertinence des contenus, la diffusion des valeurs de tolérance et d'ouverture pour notre société, la durabilité du projet, l'originalité, la cohérence, les dimensions de la communauté créée, la capacité à attirer de nouveaux *followers*, et le pouvoir de prescription.

### Critères d'évaluation : 50 points.

- **Valeur eurorégionale** : 10 points. L'approche en lien avec les missions de l'Eurorégion et la coopération interrégionale et transfrontalière sera évaluée positivement, ainsi que les contenus qui auront su établir des liens dans le cadre de l'Eurorégion (Catalogne,

Iles Baléares et Région Occitanie) ou avec d'autres territoires où les langues catalane et occitane sont utilisées.

- **Qualité linguistique** : 10 points. La capacité à générer un message jeune/informel au travers d'un usage moderne et dans une langue de qualité.
- **Inclusion sociale et diversité culturelle** : 10 points. Capacité à attirer l'intérêt de membres de divers groupes sociaux et culturels.
- **Impact** : 5 points. Capacité des contenus à attirer des publics.
- **Originalité de la proposition** : 5 points. Proposition singulière qui utilise des dynamiques innovantes.
- **Accessibilité** : 5 points. Propositions qui prennent en compte la diversité fonctionnelle et s'adaptent à diverses capacités.
- **Pluridisciplinarité** : 5 points. Propositions transversales qui encouragent la rencontre entre la tradition et la contemporanéité.

## 8- Délais

Deux dates limites selon les lignes :

- **Pour la ligne 1 (14 à 18 ans)** vous avez jusqu'au **12 mars 2024**
- **Pour la ligne 2 (19 à 30 ans)** vous avez jusqu'au **8 janvier 2024**

## 9- Prix

Ligne 1 (14 à 18 ans)	INDIVIDUEL	PRIX	400,00 €
		MENTION	200,00 €
	COLLECTIF	PRIX	625,00 €
		MENTION	400,00 €
	ORGANISME	PRIX	750,00 €
		MENTION	500,00 €

Ligne 2 (19 à 30 ans)	INDIVIDUEL	PRIX	400,00 €
		MENTION	200,00 €
	COLLECTIF	PRIX	750,00 €
		MENTION	500,00 €
	ORGANISME	PRIX	625,00 €
		MENTION	400,00 €

Catégorie Occitan			
Ligne 1 (14 à 18 ans)	INDIVIDUEL	PRIX	400,00 €
		MENTION	200,00 €
	COLLECTIF	PRIX	625,00 €
		MENTION	400,00 €
	ORGANISME	PRIX	750,00 €
		MENTION	500,00 €

Ligne 2 (19 à 30 ans)	INDIVIDUEL	PRIX	400,00 €
		MENTION	200,00 €
	COLLECTIF	PRIX	750,00 €
		MENTION	500,00 €
	ORGANISME	PRIX	625,00 €
		MENTION	400,00 €

## 10-Le jury

Le jury est composé de membres du Groupe Langues de l'Eurorégion. D'autres personnes spécialistes, représentant les entités qui composent l'Eurorégion, pourront y être associées.